

Postulat Lena Lio et consorts – Organisation moderne des secours en forêt : un réseau de points T informatisé

Texte déposé

L'entretien des forêts du canton de Vaud est organisé au sein de soixante unités de gestion, réparties en trois régions : Jura, Plateau et Préalpes/Alpes. Lors d'accidents survenant au cours de travaux forestiers, la localisation du lieu de l'accident peut s'avérer fastidieuse pour les services de secours, alors même que la rapidité de l'intervention est souvent un facteur essentiel, voire vital.

L'organisation des secours passe entre autres par l'élaboration d'un réseau de points de rencontre terrestre (points T) dont les coordonnées sont à disposition de chaque équipe engagée dans des travaux forestiers ainsi que des services d'ambulances. En cas d'alerte, une rencontre est planifiée au point T le plus proche de l'accident. Actuellement, les unités de gestion ont généralement mis en place leur propre réseau limité de points T, sur cartes topographiques, indépendamment les unes des autres. Les besoins en la matière ne sont donc pas unifiés et inégalement opérationnels, d'une unité à l'autre et d'une région à l'autre.

L'efficacité requise en la matière nécessiterait l'élaboration d'un réseau de points T cohérent, enregistré dans une base de données topographiques informatisée. Renseignements pris auprès des spécialistes de la sécurité en forêt, la mise en œuvre d'un réseau de points T unifié et informatisé, tel qu'il existe dans la plupart des cantons, ne poserait pas de problèmes majeurs. Si des projets de ce type, envisagés dans le passé, ont buté sur des problèmes techniques, il n'en va plus de même aujourd'hui, où les moyens informatiques permettent de répondre aux mieux au cahier des charges d'un tel projet.

Celui-ci comporterait principalement deux phases :

1. La recherche sur le terrain d'un ensemble de points géographiques où il est possible de capter un réseau de télécommunication (téléphonie mobile ou réseau 161,3 MHz). Cet ensemble de points viendrait compléter les points T déjà utilisés par les unités de gestion.
2. L'introduction des données relatives à l'ensemble de ces points T dans une base de données informatique.

L'utilisation d'un tel réseau de points T pourrait en outre facilement s'étendre aux services de l'entretien des cours d'eau par exemple (comme cela a été fait dans le canton de Genève). Ces données pourraient également être rendues accessibles aux sportifs ou aux promeneurs en forêt (comme c'est le cas dans le canton de Neuchâtel).

Ces divers éléments montrent que l'élaboration d'un système cantonal de points T permettrait d'améliorer l'efficacité des secours en cas d'accident survenant lors de travaux forestiers et qu'il pourrait aisément être étendu à d'autres groupes d'utilisateurs.

Eu égard aux considérations ci-dessus, les député-e-s soussigné-e-s demandent au Conseil d'Etat :

- d'étudier la faisabilité d'un système informatisé de points de rencontre terrestre (points T), à l'échelle du canton ou à l'échelle de chacune des trois régions du canton.
- d'établir un rapport sur les avantages et les éventuels problèmes que soulèverait la mise en œuvre de ce dispositif.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Lena Lio
et 21 cosignataires*

Développement

Mme Lena Lio (UDC) : — Dans le canton de Vaud, les travaux forestiers occupent environ 350 personnes. Or, ce type d'activité présente deux problèmes de sécurité. Premièrement, selon l'assurance-accidents SUVA, le taux d'accidents de la branche forestière est l'un des plus élevés en Suisse. Pour le canton de Vaud, on compte une centaine d'accidents par année, dont une quarantaine nécessite des soins urgents. Deuxièmement, ce genre de travaux se déroule parfois dans des endroits difficiles d'accès pour les services de secours. Concernant ce dernier point, une solution existe. Elle consiste à définir, sur tout le territoire, des points de rencontre terrestre appelés points T. Les positions de ces points sont enregistrées dans une base de données informatique, accessible aussi bien par les services de secours que par les travailleurs en forêt. Ce système existe déjà dans plusieurs cantons. Il pourrait être introduit dans le canton de Vaud sans grande difficulté et pour un investissement modeste.

Le présent postulat demande au Conseil d'Etat d'évaluer la pertinence et la faisabilité d'un système de points T dans notre canton.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.